

SÉNAT DE BELGIQUE.

Commission chargée de rédiger le Projet d'Adresse en réponse au Discours du Trône.

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président; le Baron de TORNACO; le Baron GRENIER; le Baron DELLAFAILLE, et le Baron de SELYS-LONGCHAMPS, Rapporteur.

SIRE,

Les acclamations qui ont éclaté de toutes parts à la vue de Votre Majesté ont prouvé, une fois de plus, combien est intime l'union du Roi et de la Nation.

C'est qu'en effet, Sire, ces libertés si larges proclamées par notre Constitution, si loyalement observée pendant un règne dont le pays tout entier désire ardemment l'heureuse prolongation, ont trouvé en Votre Majesté un sincère et puissant appui, et que le peuple belge n'a jamais laissé échapper les circonstances où il pouvait manifester, envers le Roi, une gratitude fondée sur des titres qui grandissent chaque jour.

Les marques de sympathie et de haute confiance que Votre Majesté continue à recevoir des Gouvernements étrangers sont un sujet de légitime orgueil pour le pays, et lui causent une profonde satisfaction.

L'affranchissement irrévocable de l'Escaut est un acte qui honore à jamais le règne de Votre Majesté. Il sera fécond en résultats avantageux pour le commerce et pour l'industrie. La suppression du péage, consacrée de commun accord avec les Pays-Bas, fortifie les bonnes relations qui nous lient avec un peuple voisin et ami.

La liberté complète de notre beau fleuve, sanctionnée par toutes les puissances, fait désormais partie du droit public des Etats maritimes. L'abaissement des taxes perçues dans nos ports, et la série des arrangements internationaux que Votre Majesté a conclus, en sont le corollaire. Nous espérons, Sire, que le commerce et l'industrie sauront mettre à profit les avantages qui leur sont offerts.

Nos laboureurs n'ont cessé, par les plus louables efforts, de rivaliser avec ceux des peuples les plus avancés dans le progrès agricole, et, grâce à la Providence, nous pouvons nous féliciter avec Votre Majesté des récoltes abondantes qui atténueront, nous n'en doutons pas, les épreuves que des événements malheureux ont fait subir à une partie de nos travailleurs.

Comme Votre Majesté, nous nous félicitons aussi de l'activité croissante que le régime de la libre concurrence a imprimée à notre industrie.

C'est avec la même confiance dans les résultats féconds qu'amène la facilité des transactions, que le Sénat examinera les Projets de Loi ayant pour objet l'application générale des tarifs résultant de nos récentes conventions internationales ; une extension nouvelle des réformes douanières ; la réduction, dans les limites du possible, des tarifs de nos chemins de fer, dont le réseau se complète rapidement.

Le Sénat se félicite avec Votre Majesté, et avec le pays tout entier, de la situation si prospère qu'a faite au trésor public l'intelligente direction donnée à nos finances.

Nous examinerons, avec la plus scrupuleuse attention, les Projets de Loi qui nous sont annoncés par Votre Majesté, et qui concernent la révision du Code de commerce, la constitution des sociétés anonymes, la question de la liberté du prêt à intérêts, l'organisation judiciaire, notamment en ce qui touche les cours d'assises.

Le projet de code rural que Votre Majesté nous annonce, était impatientement attendu. Il se rattache intimement, en effet, à la prospérité de l'agriculture

Le Sénat applaudit aux mesures qui auront pour effet d'augmenter la liberté d'action de nos communes et de simplifier l'administration en étendant le pouvoir des Députations permanentes des Conseils provinciaux. Nous devons, en effet, nous rappeler que les premières assises de la liberté sont dans les communes.

Tandis que nous constatons notre heureuse situation dans l'ordre matériel, nous voyons avec bonheur l'esprit national se manifester dans toutes les classes de la société, et se révéler également au sein de la garde civique et de l'armée.

L'école belge a brillé au premier rang à l'exposition universelle de Londres, et notre exposition des beaux-arts de cette année, a prouvé que les jeunes talents se multiplient. C'est, pour le pays la promesse que notre école, dans l'avenir, continuera à justifier les glorieuses traditions du passé.

L'existence d'un enseignement public à tous les degrés est dans le vœu des populations. Le pays sait que le Gouvernement de Votre Majesté veille avec sollicitude à ce que l'instruction atteigne le développement le plus parfait possible. L'enseignement primaire ne sera complet que lorsqu'on pourra dire qu'il n'est pas un enfant qui ne soit à même de jouir de ses bienfaits. C'est sous cette constante préoccupation que le Sénat examinera les crédits qui lui seront demandés pour parvenir à cette fin, avec le concours des Provinces et des Communes.

Les projets énoncés dans le discours de Votre Majesté, et ceux dont Elle nous a précédemment entretenus, promettent une session fructueuse. Le dévouement du Sénat ne fera pas défaut à sa tâche, et le Gouvernement de Votre Majesté peut compter, Sire, sur notre concours loyal et efficace, sans lequel notre but commun ne pourrait être atteint.

Le Président de la Commission d'adresse,

D'OMALIUS D'HALLOY.

Le Rapporteur,

EDM. DE SELYS-LONGCHAMPS.